



MARÇQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE



NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2017



INTRODUCTION	5
1 Contexte macro-économique.....	7
2 Le contexte national.....	9
2.1 Une année électorale entraînant des incertitudes	9
2.1.1 Les grandes lignes intéressant les collectivités locales de la loi de finances 2017	9
2.1.2 La réforme de la DGF renvoyée.....	9
2.2 Des contraintes réelles imposées aux les collectivités.....	10
3 Nos engagements pour l'année 2017	11
3.1 Le respect des engagements de campagne de 2014	11
3.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement.....	11
1 Vue d'ensemble du budget consolidé 2017	13
4 Les différents budgets:.....	14
1 SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL.....	16
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	17
1.2 L'analyse des recettes de fonctionnement	18
- Les impôts et taxes stagnent.....	18
- Les dotations et les participations.....	18
- Les autres produits.....	18
1.2.1 Les contributions directes	18
1.2.2 Les concours financiers de l'Etat	20
1.2.3 Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).....	23
1.2.4 Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	23
1.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE.....	24
1.3.1 Chapitre 011 : les charges à caractère général	25
1.3.2 Chapitre 012 : les charges de personnel	25
1.3.3 Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante.....	26
1.3.4 Chapitre 66 : les charges financières.....	27
1.3.5 Les autres dépenses (67).....	27
2 SECTION d'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL	28
2.1 Comment finance-t-on les investissements ?	28
2.2 Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?.....	30
3 LA DETTE.....	31
3.1 Etat de la dette bancaire au 1 ^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017.....	31
3.2 Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2017	31

3.3	Répartition mensuelle des échéances.....	31
	Des politiques, des services, des agents pour servir quotidiennement les Marcquois!	33
	Rendre notre ville encore plus sûre	35
	Construire une ville durable et continuer à développer un cadre de vie accueillant	37
	Améliorer la vie des familles	41
	Une Ville vivante et animée !	45

INTRODUCTION

Préambule

Conforme aux dispositions budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 26 janvier dernier, le budget 2017 a dû résoudre l'équation, que nous ont posé la baisse des dotations de l'Etat, la progression des dépenses obligatoires et notre volonté de respecter nos engagements, à savoir, la baisse de la fiscalité et garantir un service public croissant de qualité.

Les orientations budgétaires pour 2017 s'inscrivent dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de la collectivité Marcquoise, sous l'effet de la poursuite d'un double mouvement de baisse des dotations due à notre contribution au redressement des comptes de l'Etat et de la hausse de notre contribution au financement de la péréquation.

Malgré une perte de recettes de l'Etat cumulées d'environ de 6 M€ entre 2014-2017, nous poursuivons avec détermination la mise en œuvre de nos priorités et notamment notre programme d'investissement de la mandature de 46 M€ entre 2016-2020, que le Conseil a voté en juin dernier.

Au vu de la perspective modérée de reprise de la croissance et du maintien à un niveau élevé du chômage, la Ville de Marcq-en-Barœul a fait le choix d'un niveau d'investissement élevé pour soutenir l'activité et l'emploi et faire de Marcq-en-Barœul une Ville toujours plus innovante, dynamique, durable et attractive.

La collectivité poursuit avec constance la stratégie budgétaire qu'elle a affirmée depuis le début de mandature : sobriété en fonctionnement, stabilité de la taxe foncière et baisse de 4% du taux de la taxe d'habitation pour les Marcquois, un programme d'investissement ambitieux et avec la volonté de ne pas s'endetter.

Cet engagement de sérieux budgétaire est un élément essentiel à la réussite de notre programme de mandature mais aussi de notre capacité à relever les défis et les ambitions de cette année 2017, tant sur le front de la sécurité, de la solidarité, du changement climatique, que du rayonnement de notre ville, tout cela dans un souci permanent de consolidation de la solidité financière de notre collectivité.

PARTIE I : Eléments de contexte

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2017.

En effet, le contexte macro-économique (1), le contexte national (2) particulier de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les partis pris retenus (3) dans la construction budgétaire.

1 Contexte macro-économique

L'année 2016 a été caractérisée par la stagnation du commerce international et la faiblesse de l'investissement.

L'économie mondiale est par ailleurs soumise à un haut degré d'incertitude politique (négociations autour du Brexit, orientation de la politique économique des Etats-Unis, élections présidentielles et législatives en Europe, ...).

Estimée par la Banque Mondiale à 2,3% en 2016, la croissance mondiale atteint son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008.

Néanmoins, un accroissement de 2,7% de l'économie mondiale est attendu en 2017, principalement grâce à la reprise économique des pays émergents et en développement. Les économies avancées étant toujours caractérisées par un ralentissement de la croissance.

Dans ce contexte, l'économie de la zone euro ne connaîtrait, au mieux, qu'une croissance atone en 2017.

Selon les prévisions, le produit intérieur brut (PIB) progresserait respectivement de 1,6% et 1,4% par an en 2016 et 2017. Une croissance atone qui devrait perdurer en 2018, avec un niveau prévu à 1,5%.

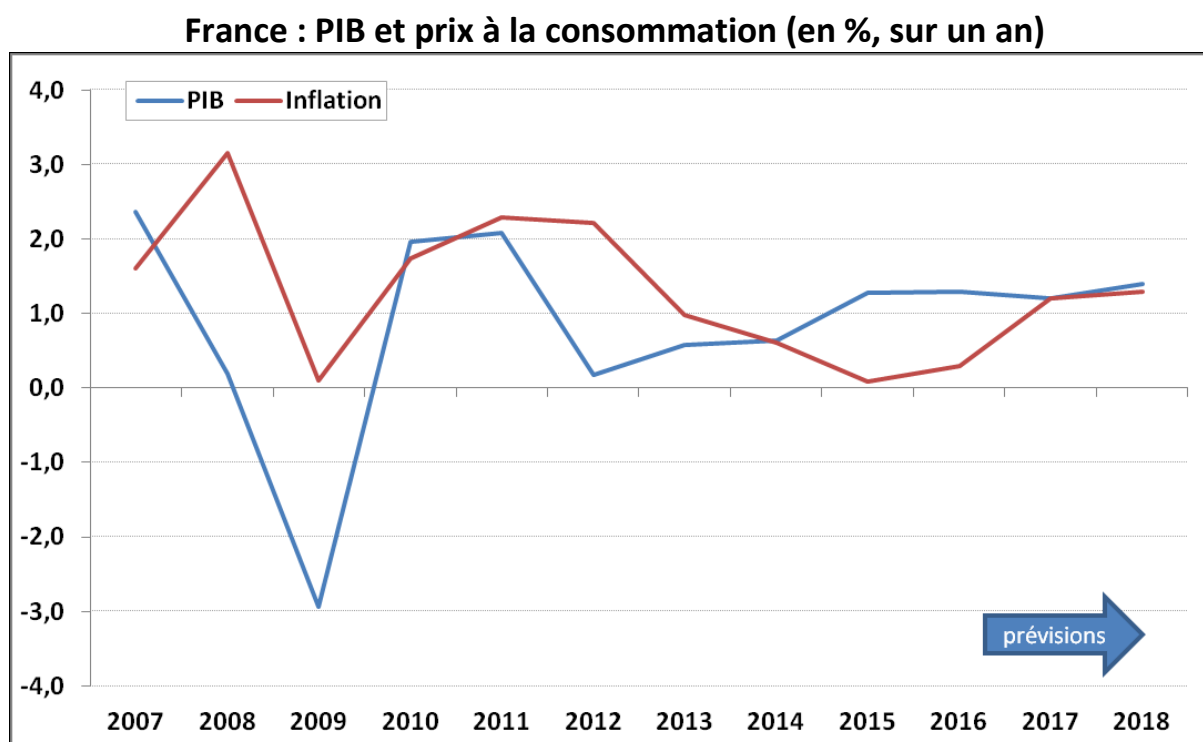
Estimée à 0,2% en 2016, l'inflation en zone euro reste faible et en dessous de 0,5% pour la 3ème année consécutive.

En effet, le prix du baril de pétrole a été inférieur à 45\$ en moyenne durant cette année. Cependant, en 2017, la décision de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) de réduire sa production journalière devrait contracter l'offre à l'échelle mondiale, et ainsi permettre au prix du baril du Brent d'évoluer entre 50 et 60\$.

Cette hausse du prix du pétrole explique essentiellement la croissance du niveau d'inflation.

Ainsi, le niveau général des prix continuera de progresser vers l'objectif de 2% de la Banque centrale européenne (BCE), mais péniblement, avec un niveau qui devrait respectivement s'établir à 1,3% et 1,5% en 2017 et 2018.

En France, le PIB et le niveau général des prix à la consommation suivent globalement la tendance de la zone euro, mais à des niveaux plus faibles. Attendu à 1,3% en 2016, les prévisionnistes s'accordent à estimer une progression du PIB à 1.2% en 2017. Ainsi, l'objectif de 1,5% de croissance du Gouvernement (revu à 1,4% pour 2016) apparaît, à cette date, difficile à atteindre selon de nombreux observateurs. Au niveau de l'inflation, un rebond est attendu, en passant de 0,3% en 2016 à 1,2% l'année suivante.



Source : Thomson Reuters

2 Le contexte national

2.1 Une année électorale entraînant des incertitudes

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

2.1.1 Les grandes lignes intéressant les collectivités locales de la loi de finances 2017

Un temps envisagé, l'idée d'une loi de finances spécialement dédiée aux collectivités territoriales a été (pour le moment) abandonnée.

Il n'en reste pas moins que la loi de finances 2017 comporte un volet collectivités territoriales important à plusieurs titres.

La loi de finances confirme qu'en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat. La poursuite de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement est donc actée. Elle sera de moitié, que celles subies lors des deux années qui viennent de s'écouler, et par rapport à ce qui était prévu initialement. L'effort demandé restera conséquent.

L'Etat annonce en parallèle le renouvellement d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) porté à 1,2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau.

Le mécanisme de la DSU est également reconduit avec une enveloppe qui atteindra 2,091 milliards d'euros (+180 millions). Cependant, l'attribution de la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). La Ville de Marcq-en-Barœul n'est plus éligible à la DSU.

2.1.2 La réforme de la DGF renvoyée

Discutée pendant longtemps, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement disparaît purement et simplement de la loi de finances.

Ainsi, pour 2017, la réforme sera en l'état purement et simplement supprimée. Il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement et la réouverture des discussions autour d'un projet de loi de financement des collectivités pour connaître les tenants et les aboutissants d'une réforme.

2.2 Des contraintes réelles imposées aux les collectivités

Malgré les annonces du Président de la République et du Premier Ministre, la baisse des dotations continuera pour l'année 2017.

En parallèle, le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont l'assiette globale est, dorénavant, plafonnée à un milliard d'euros contre une croissance les années précédentes, n'augmentera pas pour notre ville.

La revalorisation des bases fiscales est fixée à 0.4% par la loi de finances.

Des contraintes réelles ont un impact très important pour les finances de notre collectivité.

Citons, par exemple, l'augmentation du point d'indice d'1,20%. Réalisée en deux phases, la première au 1er juillet 2016 (+80 000 € jusqu'au 31/12/2016), et la seconde au 1er février 2017, cette augmentation coûtera à la commune en année pleine et de manière récurrente 251 000 €. La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes / points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre 012 du budget communal.

Dans ce contexte, la majorité municipale a décidé de poursuivre ses engagements qui ont orienté la construction du budget primitif 2017.

3 Nos engagements pour l'année 2017

3.1 Le respect des engagements de campagne de 2014

Il s'agit sans nul doute du parti pris le plus important : la municipalité a pris des engagements forts qu'elle va maintenir pour l'année 2017 et pour le reste de la mandature.

Ainsi, dans la continuité du travail déjà engagé depuis 2014 avec les services administratifs, l'année 2017 sera l'occasion d'affirmer notre gestion sérieuse et exigeante en fixant des objectifs clairs :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une baisse du taux de la taxe d'habitation de 4% en 2017, après déjà de nombreuses baisses.
- un programme d'investissement ambitieux 8,3M€,
- et en favorisant l'autofinancement de nos investissements,

Cet engagement est essentiel à la réussite de notre programme de mandature sur:

- la sécurité,
 - le cadre de vie,
 - la solidarité,
 - l'environnement durable,
- et sur le rayonnement de notre ville,

3.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Les principales actions en 2017 porteront sur :

- Lancement de l'aménagement du Quartier Du Pont
(Cinéma, salle des fêtes et de répétition)
- Salle du Buisson/ Valmy/ Foyer Serge Charles
- Espace Saint Joseph / création d'un jardin d'Hiver
- RFID Médiathèque
- Foyer Paul Cordonnier
- Modernisation du CER
- Poursuite des travaux PMR
- Achat d'une balayeuse
- Cimetières
- Enfouissement
- Entretien du patrimoine, Travaux écoles
- Espaces publics (dont Av Foch/Lisfranc/Barrois)

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2017

1 Vue d'ensemble du budget consolidé 2017

Le budget 2017 est composé de 3 budgets.

La consolidation des trois budgets portée à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 52,48 M€.

51 497 K€ pour le budget principal

718 K€ pour le budget annexe « Hippodrome et activités diverses».

265 K€ pour le budget annexe « le Cinéma le Colisée ».

Budget Consolidé (€)	
Fonctionnement	43 618 236
Investissement	8 861 875
Total	52 480 111

Pour le BP 2017 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

La préparation budgétaire 2017 s'est organisée autour de 6 axes :

- Maintien et développement de la qualité des services publics offerts au Marcquois.
- Plan de maîtrise budgétaire malgré l'évolution des dépenses obligatoires.
- Optimisation des recettes sans augmenter les impôts locaux.
- Maintien ou baisse autant faire ce peu des impôts locaux, dont baisse de 4% de la taxe d'habitation.
- Un programme d'investissement ambitieux 8,3M€.
- Le développement d'actions de mutualisation.

4 Les différents budgets:

Le budget principal, qui vous sera détaillé par la suite, est équilibré à 51 496 741 K€.

Le budget principal	
Fonctionnement	42 863 566
Investissement	8 633 175
Total	51 496 741

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses » est équilibré à 718 K€. La section de fonctionnement s'équilibre à 489 K€ et la section d'investissement à 228 K€.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	489 350
Investissement	228 700
Total	718 050

Le budget annexe « Cinéma » s'équilibre à 265 320 €.

Le budget annexe « Cinéma »	
Fonctionnement	265 320
Investissement	
Total	265 320

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 51,49 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 42.86 millions d'euros.

Dont 38,3 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 4,5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 8,6 millions d'euros, dont 8,38 millions en dépenses d'équipement.

Structure Budgétaire du Budget Principal

DEPENSES

Dépenses de Fonctionnement	42 863 566 €
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	38 357 546 €
Dont : Autofinancement	4 506 020 €
Dépenses d'Investissement	8 633 175 €
Dont: Dépenses d'équipement	8 384 725 €
Dont: Remboursement d'Emprunt	220 000 €
Dont : Opération d'ordre	28 450 €
Total des Dépenses	51 496 741€

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	42 863 566 €
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	42 835 116 €
Dont : Opération d'ordre	28 450 €
Recettes d'Investissement	8 633 175 €
Dont: Emprunts	2 500 000 €
Dont: Dotations et fonds divers	1 627 155 €
Dont: Autofinancement	4 506 020 €
Total des Recettes	51 496 741€

1 SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 42 863 566 €.

Les dépenses réelles sont de 38 357 546 € et l'autofinancement est de 4 506 020 €.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 42 835 116 €, et les opérations d'ordre 28 450 €.

Budget Primitif 2017 Vue d'ensemble de la Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 864 958 €	Produits des services	3 014 220 €
Frais de Personnel	25 187 658 €	Impôts et Taxes	34 039 230 €
Autres Charges	3 717 616 €	Dotations et Participations	4 845 982 €
Charges Financières	13 100 €	Autres Produits	700 471 €
Charges Exceptionnelles	574 213 €	Produits exceptionnels	235 213 €
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 357 546€	Total Recettes Réelles (RRF)	42 835 116€
Autofinancement	4 506 020 €	Ordre	28 450 €
TOTAL	42 863 566€	TOTAL	42 863 566€

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

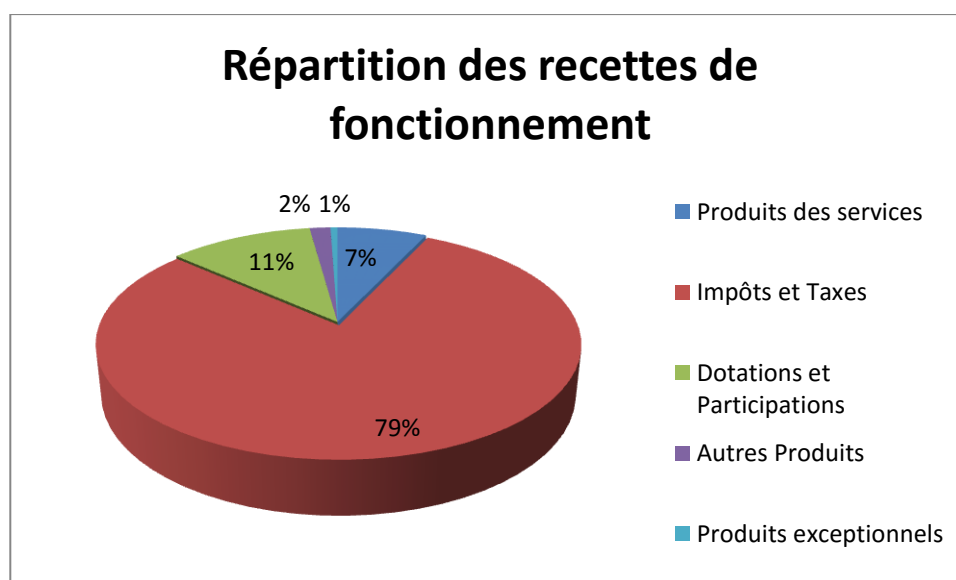
Les Recettes de la Section de Fonctionnement Comparaison 2016/2017

	BP 2016	BP 2017	Evolution
Produits des services	2 770 770€	3 014 220€	+8.78%
Impôts et Taxes	34 042 322€	34 039 230€	0%
Dotations et Participations	5 388 124€	4 845 982€	-10.06%
Autres Produits	754 472€	700 471€	-7.15%
Produits exceptionnels	10 000€	235 213€	2252%
Total Recettes Réelles (RRF)	42 965 688€	42 835 116€	-0.30%

Les éléments de comparaison font apparaître, malgré un désengagement des dotations de l'Etat et de la baisse du taux d'imposition de la taxe d'habitation, des recettes réelles de fonctionnement sont en légère baisse de -0,30 % par rapport au BP 2016, pour s'établir à 42 835 116€, soit une baisse de 130 572 €.

En effet, les baisses ont été compensées par une optimisation de nos recettes de fonctionnement et une amélioration de nos estimations (DMTO, subventions de fonctionnement perçues, nouvelles recettes, par exemple).

Les recettes seront suivies rigoureusement et seront ajustées tout au long de l'année lors des décisions modificatives.



1.2 L'analyse des recettes de fonctionnement

- **Les produits des services** sont en progression de 8.78% pour atteindre 3 M€, grâce à l'amélioration de nos estimations, à l'évolution du nombre d'utilisateurs dans nos structures.

- **Les impôts et taxes stagnent.** La baisse du taux de la taxe d'habitation fait reculer notre produit des impôts locaux de 400K€ / BP 2016 ou de 485K€ / CA 2016, qui est compensée par la valorisation de la DMTO de 350K€ et par l'affinement de nos estimations de recettes (droit de voirie par exemple).

- **Les dotations et les participations**, quant à elles diminuent de 10 %. Et ce, malgré l'augmentation des participations de l'Etat pour les contrats aidés et les autres participations, dont les subventions CAF du contrat enfance-jeunesse. Ces augmentations n'ont pas permis de compenser la diminution importante de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

- **Les autres produits** sont constitués principalement des produits des immeubles (en légère baisse) et du remboursement par les organismes sociaux de certaines charges salariales.

- **Les recettes exceptionnelles** progressent fortement, car il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le CCAS.

En effet, afin d'aider le C.C.A.S dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL est amenée à apporter au C.C.A.S. son savoir-faire et son expertise et inversement. Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville.

La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement.

Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2017, apporter une aide directe de 235K€ au CCAS (valorisation en Recettes exceptionnelles) et le CCAS apporte une aide à la Ville de 85K€ (affichée en Dépenses exceptionnelles), soit une valorisation finale prévisionnelle de 150K€.

1.2.1 Les contributions directes

Les perspectives en 2017 intègrent une actualisation forfaitaire des bases de 0.4%, les variations liées aux abattements ou exonérations prévues par la Loi de Finances 2017 et les évolutions physiques des bases, une stabilité des taux de la taxe foncière et une baisse de 4% de la taxe d'habitation.

Notons que la Ville de Marcq-en-Barœul n'a pas augmenté ses taux de taxe foncière en 2015 et 2016, et qu'elle les a même baissés en 2012, 2013 et 2014.

Parallèlement, la Ville a diminué le taux de taxe d'habitation en 2016, comme elle l'avait fait en 2014, 2013 et 2012.

La Ville est à contrecourant des Villes de plus de 10 000 habitants, car comme le rapporte le journal Le Figaro le 19 décembre 2016 « En 2016, la taxe d'habitation a augmenté en moyenne de 1% dans les villes de plus de 10.000 habitants...

Pour 60 % des 950 communes étudiées, le taux n'a pas bougé, près d'un tiers des municipalités a actionné le levier fiscal pour se rattraper, avec une hausse moyenne de 3,85 %. A contrario, seule une commune sur dix a allégé son imposition locale. »

Le produit attendu de la fiscalité directe locale est estimé à 22 413 880 €.

Il est proposé pour 2017 de

- Maintenir les taux de 2016 de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti.
- Diminuer de 4% le taux de la taxe d'habitation.

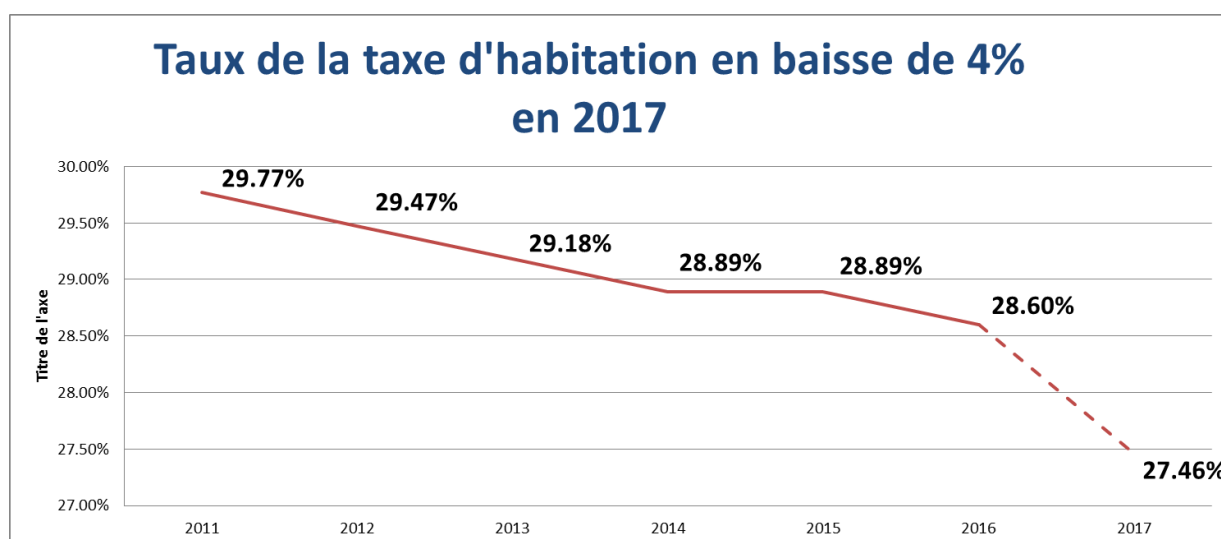
Ainsi, Le taux de la taxe d'habitation passerait de 28.60% à 27.46%,

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties resterait inchangé à 14.95%,

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâtie resterait inchangé à 20.40%,

	Taxe d'Habitation		Taxe Foncière Bâti		Taxe Foncière non Bâti	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Bases	52 791 K€	53 068 K€	51 888 K€	52 160 K€	212 k€	213 k€
Taux	28.60%	27.46%	14.95%	14.95%	20.40%	20.40%
Total Produit	15 098 k€	14 572 k€	7 757 k€	7 797 k€	43k€	43k€

	Etat Fiscal 1288 pour CA 2016	Estimation BP 2017	Evolution
Total des produits des 3 taxes	22 899 249€	22 413 880€	-485 369€



1.2.2 Les concours financiers de l'Etat

⇒ La contribution de la Ville au redressement des finances publiques

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017 a inscrit, à partir de 2014, les modalités de participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les efforts sont négociés dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

En effet, afin d'atteindre l'objectif d'un retour à l'équilibre structurel des comptes publics en 2016, la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 a prévu une réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur de 3 milliards en deux ans, 2014 et 2015, dispositif mis en œuvre par la loi de finances 2014.

Or, un plan d'économie de 50 milliards d'euros de dépenses publiques a été mis en œuvre et devait se traduire par une réduction des ressources des collectivités locales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, contre 3 milliards initialement.

A l'instar de 2015 et 2016, il était initialement prévu une nouvelle baisse des dotations de l'Etat aux collectivités en 2017 de 3.67 milliards, afin de financer le redressement des finances publiques.

La loi de finances confirme qu'en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat. La poursuite de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement est donc actée. Cette baisse sera de moitié pour le bloc communal, que celles subies lors des deux années qui viennent de s'écouler, et par rapport à ce qui était prévu initialement. L'effort demandé restera tout de même conséquent.

Concrètement, la contribution de la Ville de Marcq-en-Barœul, donc des Marcquois, au redressement des finances publiques sera de 435 K€ en 2017. Elle est calculée à la hauteur de 0.94% des recettes réelles de fonctionnement 2015.

⇒ Les mesures d'ajustement des dotations pour financer la péréquation

La hausse des dotations de péréquation communales (DSU et DSR, voir chapitre 2 : contexte national), ainsi que l'augmentation des dotations liées à la croissance démographique et aux évolutions intercommunales seront financées par un prélèvement sur les communes « un écrêtement ». Cet écrêtement appelé auparavant « dotation d'ajustement » était calculé entre 2012 et 2014 sur une assiette favorable à la Ville : 6% de la dotation de garantie, notre écrêtement était de 14K€. En 2015 et 2016, l'assiette de l'écrêtement s'est élargie : 3% de la Dotation Forfaitaire. Notre écrêtement est, alors, passé à 116 K€. En 2017, l'écrêtement est dorénavant fonction des recettes réelles de fonctionnement : plafonné à 1%.

Aujourd'hui, nous avons estimé un écrêtement de 0.30% de nos recettes de fonctionnement, soit 139 K€... Or, il peut être plafonné à 1%, selon les besoins d'équilibre des péréquations, soit 460 K€.

La situation de Marcq-en-Barœul est à ce titre singulière puisque tout en contribuant à l'effort de redressement des comptes publics (environ 821 K€ en 2015, 870 K€ en 2016 et 436 K€ en 2017), Marcq-en-Barœul a vu sa contribution aux fonds de péréquation vertical multipliée par 10 depuis 2014. Cette diminution supplémentaire de la dotation forfaitaire de la DGF atteint désormais 139 K€ en 2017, contre 14 K€ en 2012. Cette incidence, installée pour l'avenir, risque de s'accroître encore dans les prochaines années par le nouveau mode de calcul de l'écrêtement sur les recettes de fonctionnement.

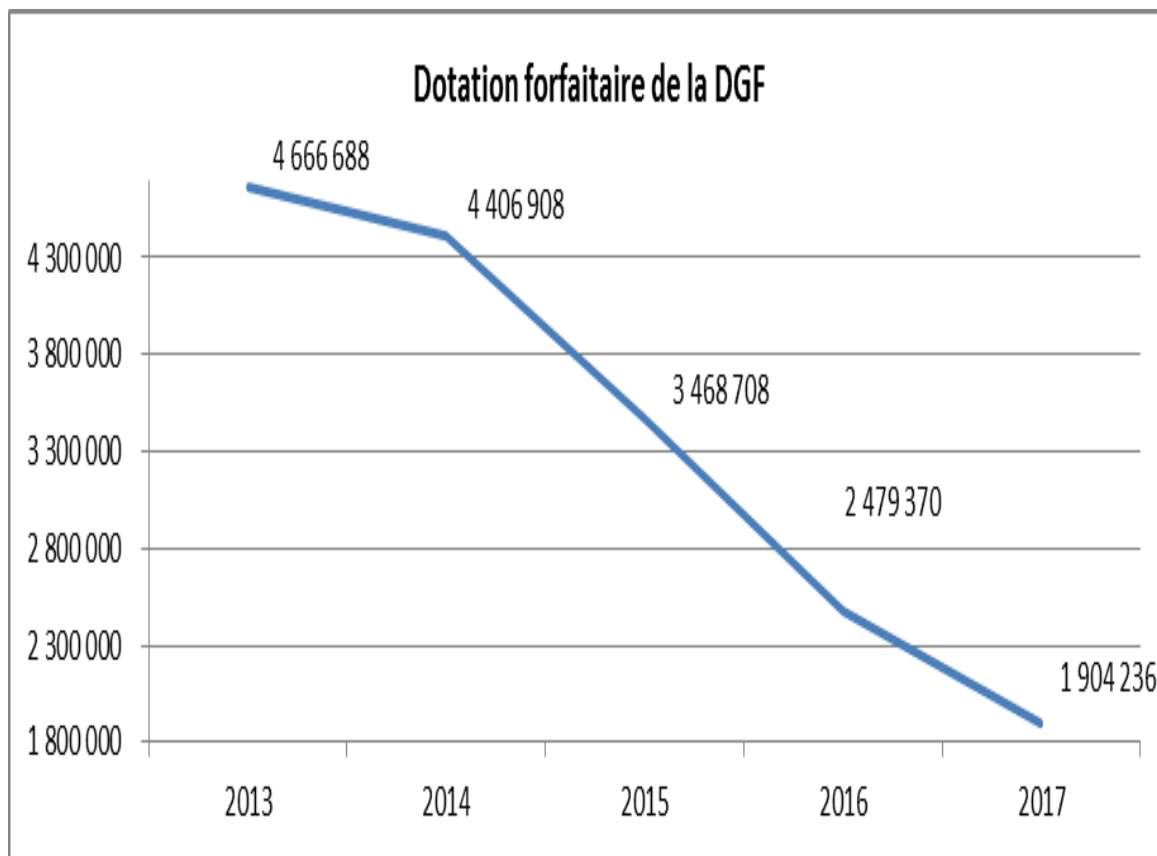
Si Marcq-en-Barœul, comme toutes les collectivités françaises, subit la baisse des dotations via la contribution à l'effort de redressement des comptes publics, elle doit en outre faire face à des contraintes nouvelles croissantes pour financer la péréquation. Ce double « choc » a entraîné une perte de ressources cumulées d'environ 6 M€ depuis 2014, soit l'équivalent de la perte de 13% de nos ressources de fonctionnement annuelles. C'est une évolution historique tant en volume qu'en rythme.

En effet, les tableaux ci-dessous démontrent les évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Dans ce contexte, la Ville perdra encore cette année 575 K€ par rapport à 2016. La dotation forfaitaire de la DGF s'établira à 1.9 M€ en 2017, contre 4.66 M€ en 2013, soit une baisse de 60%.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en stagnation par rapport au BP 2015 ou en diminution par rapport au réalisé 2016 de 100 K€, car avec le nouveau mode de calcul, nous devrions perdre la part majoration, qui a été maintenue en 2015. Le produit attendu est donc de 425 K€.

LF 2017 = DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)						
DOTATION FORFAITAIRE						
	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017
Dotation de base	4 432 214	4 448 604	4 534 303	4 403 662	3 468 708	2 479 370.00
Dotation de superficie	4 525	4 525	4 525	3130	-16424	
Dotation de garantie	227 190	213 559	200 745			
L'Ecretement ou Ajustement Réforme de la DGF	-14 502	-13 631	-12 814	-116 130	-104 061	- 139 145.00
	-6.38%	-6.38%	-6.38%	3% DF	3% DF	0.30% RRF
Contribution de la Ville au redressement des finances publiques			-332 665	-821 954	-868 853	- 435 989.00
Total Dotation Forfaitaire (1)	4 663 929	4 666 688	4 406 908	3 468 708	2 479 370	1 904 236
	-24 408	2 759	-259 780	-938 200	-989 338	-575 134
	-0.52%	0.06%	-5.57%	-21%	-29%	-23%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION						
	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017
DNP(2)	247 289	296 747	356 097	427 316	512 780	425 000.00
TOTAL DGF (1+2)						
	4 911 218	4 963 435	4 763 005	3 896 024	2 992 150	2 329 236
	65 945	52 217	-200 430	-866 981	-903 874	-662 914
	1.36%	1.06%	-4.04%	-18.20%	-23.20%	-19.58%



1.2.3 Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 Md€. La loi de finances 2017 n'a pas pris en compte une évolution supplémentaire. L'enveloppe nationale restera identique à 2016.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2017 de prélever et de reverser un milliard d'euros.

A ce titre, la Ville devrait récupérer, en 2017, 360 000€ comme en 2016.

1.2.4 Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

En comparant, les 65 villes situées entre 35 000 à 45 000 habitants, la ville de Marcq-en-Barœul encaisse l'un des meilleurs produits.

Ces chiffres témoignent du grand dynamisme et de l'attractivité de la Ville.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent environ 5% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Malgré la crise, cette ressource est en augmentation pour la Ville en 2015 et 2016.

En 2017, les recettes de fiscalité immobilière de la collectivité devraient demeurer solides. Le nombre de transactions progresse en 2016. Les conditions exceptionnelles en matière de taux d'intérêt pour les emprunts immobiliers contribuent à cette dynamique du marché immobilier Marcquois.

Les prévisions de recettes minimales pour 2017 peuvent, ainsi, être augmentées de 350 K€ par rapport au BP 2016 pour atteindre 2 000 K€.

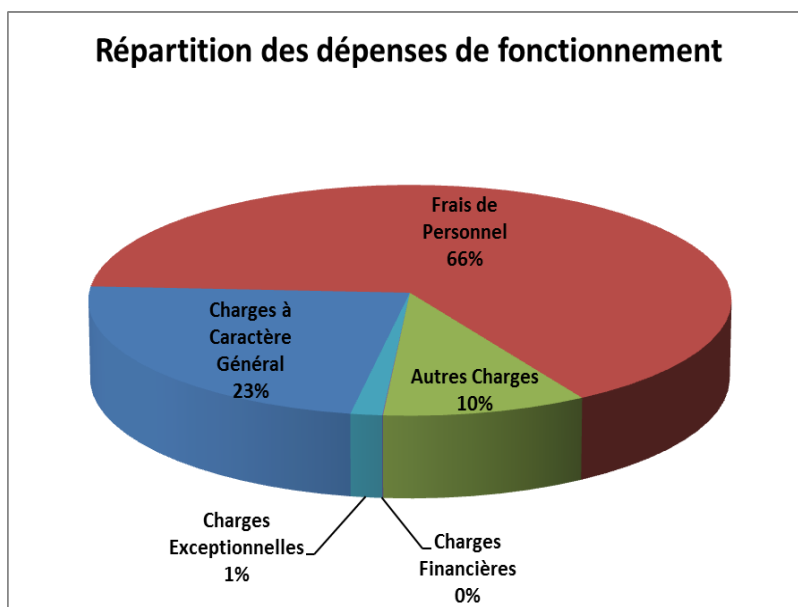
1.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et une optimisation de nos recettes.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 42 863 K€ et diminue de 139 K€ (-0.32 %).

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent seulement de 354 K€ (0.93 %) pour atteindre 38 357 K€. Cette faible évolution démontre une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- ❖ Les dépenses d'ordre (autofinancement) baissent de 9.87 % (493 K€) pour atteindre 4 506 K€.

Dépenses	BP 2016	BP 2017	Evolution	Evol BP 2016/2017
Charges à Caractère Général	8 950 184€	8 864 958€	- 85 226€	-0.95%
Frais de Personnel	24 815 427€	25 187 658€	372 231€	1.5%
Autres Charges	3 604 779€	3 717 616€	112 837€	3.13%
Charges Financières	191 300€	13 100€	-178 200€	-93.15%
Charges Exceptionnelles	441 468€	574 213€	132 745€	30.07%
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 003 158€	38 357 546€	354 388€	0.93%
Autofinancement	5 000 000€	4 506 020€	-493 980€	-9.87%
TOTAL	43 003 158€	42 863 566€	-139 592€	-0.32%



1.3.1 Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les travaux à l'entreprise, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance...

Dépenses	BP 2016	BP 2017	Evolution	Evolution 2016/2017
Charges à Caractère Général	8 950 184€	8 864 958€	- 85 226€	-0.95%

Les charges à caractère général diminuent de 0.95%. Les économies générées ont permis de compenser l'augmentation des dépenses obligatoires, dont l'évolution est mécanique (les contrats de restauration scolaire, par exemple..).

1.3.2 Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF) ou encore la médecine professionnelle.

Les crédits budgétaires inscrits au BP 2017 progressent par rapport au BP 2016 de 372 231 € (+ 1.5%) pour un montant de 25 187 658 €.

L'évolution s'explique cette année par :

- Les dépenses liées aux réformes statutaires à travers la mise en œuvre des PPCR (Parcours professionnels des carrières et des rémunérations), consistant notamment en la revalorisation des grilles indiciaires et le reclassement dans de nouvelles grilles indiciaires.
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6% au 1er février 2017 ; elle s'ajoute à l'augmentation de 0,6% mise en œuvre au 1er juillet 2016.
- Les effets de l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT : Glissement Vieillesse Technicité).
- L'évolution des taux de cotisation.

Dépenses	BP 2016	BP 2017	Evolution	Evolution 2016/2017
Frais de Personnel	24 815 427€	25 187 658€	372 231€	1.5%

Hors réformes et dépenses contraintes, l'augmentation aurait pu se limiter à 0.12 %, compte tenu de la maîtrise des dépenses relevant directement de la commune et des actions d'optimisation engagées par la collectivité.

En effet, des démarches d'optimisation initiées par la collectivité ont permis et permettront d'engager des projets et de concrétiser un réel développement des Ressources Humaines.

En termes d'illustrations :

Une reconsidération du régime indemnitaire à l'occasion de la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

La refonte des documents d'évaluation des agents, en adéquation avec l'attribution du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), véritable levier managérial.

Une politique dynamique de recrutements pour un service public de qualité, attestant de l'attractivité de la collectivité.

Une mobilité interne favorisée dans un contexte de réponse aux besoins de la collectivité et aux attentes et profils des agents.

Les réflexions liées à l'organisation des services suite à des départs en retraite ou des mutations.

La poursuite des actions visant à optimiser la gestion des heures supplémentaires, la maîtrise de l'absentéisme, et des remplacements, la mutualisation des moyens humains.

La préservation de bonnes conditions de travail, à travers notamment, des actions de prévention, la réfection de certains locaux, un accompagnement soutenu des services ou encore le lancement prochain d'un plan de bien-être au travail.

Dans ce contexte contraint, pour 2017, la politique Ressources Humaines veillera à la mise en œuvre d'une gestion harmonieuse, et équitable qui favorise l'écoute et la bienveillance, dans un souci constant de préservation du climat social.

1.3.3 Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce compte intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, organismes, pour un montant de 3 717 216€.

Dépenses	BP 2016	BP 2017	Evolution	Evolution 2016/2017
Autres Charges de gestion courante (chapitre 65)	3 598 779€	3 717 216€	118 437€	3.3%

L'enveloppe dédiée aux associations de 2 531 113€ est en progression de 84 780€, afin de satisfaire les besoins et soutenir le monde associatif.

1.3.4 Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières passent de 191 300 € à 13 100€, soit une baisse sur la section de fonctionnement de 178 200€, grâce au désendettement anticipé de la Ville en 2016.

1.3.5 Les autres dépenses (67)

Ce poste comprend notamment les dépenses liées aux subventions exceptionnelles (100K€), la valorisation des avantages en nature (232K€), les dotations ou primes pour l'aide aux projets (plan d'aide à l'achat de vélos défi zéro déchet..., le soutien aux commerçants pour solder le FISAC. Ces crédits seront attribués par délibérations en cours d'année..., pour un montant total de 574 213 €. Le détail est en page 145 de la maquette budgétaire du budget primitif 2017. On retrouvera, également, l'application de la convention de mutualisation, qui valorise le soutien du CCAS à la Ville pour 85 K€.

2 SECTION d'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 8 633 175 €, elle se répartit de la manière suivante :

- ✓ 8 384 725 € de dépenses d'équipement.
- ✓ 248 450 € de mouvements financiers (remboursement de la dette et autres).

La Structure Budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	8 384 725 €	Dotations et fonds divers	1 127 155€
Dont Immobilisations Incorporelles	190 000€	Emprunt	2 500 000€
Dont Subventions d'équipement	440 000€	Cessions	500 000€
Dont Immobilisations Corporelles	3 923 725€	Autofinancement	4 506 020€
Dont Immobilisations en cours	3 831 000€		
Remboursement d'emprunt	220 000 €		
Opérations d'ordre	28 450€		
TOTAL	8 633 175€	TOTAL	8 633 175€

2.1 Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

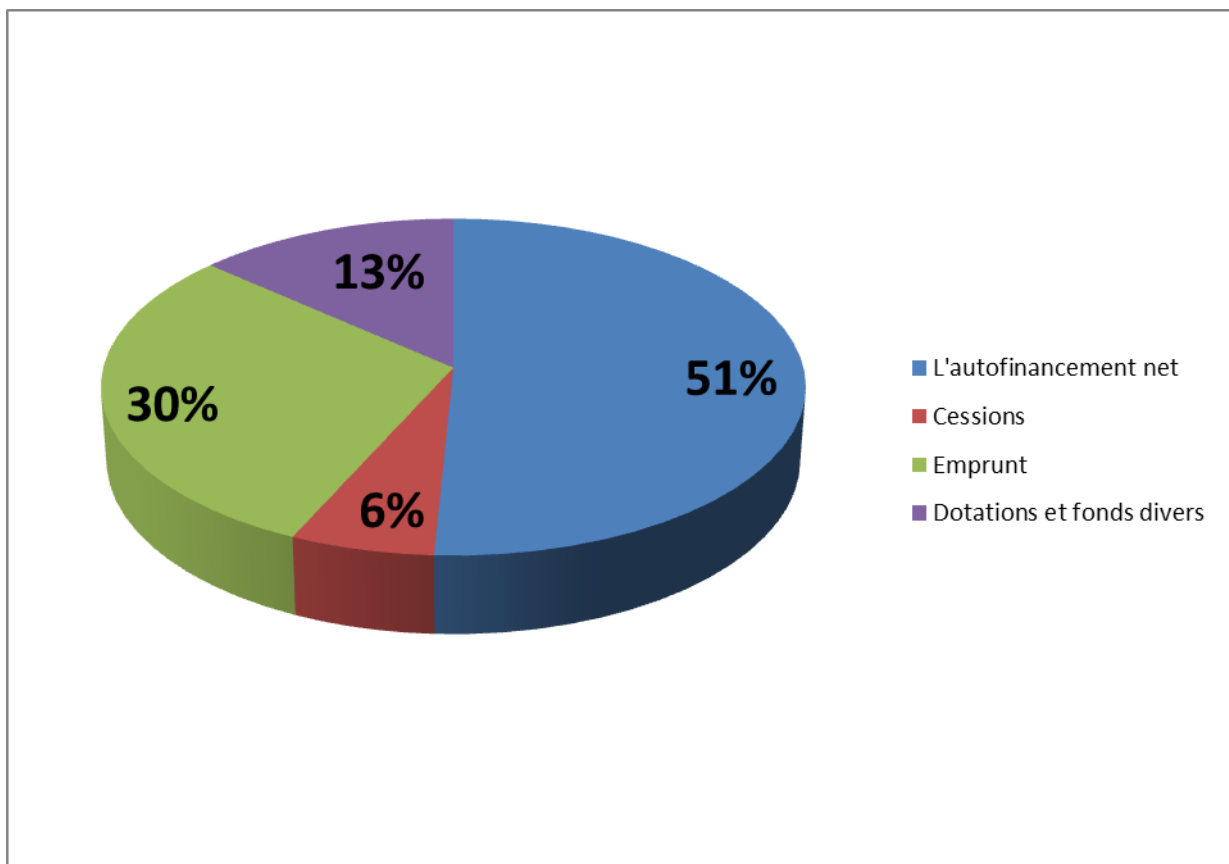
Recette de Fonctionnement	42 863 566 €
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 38 357 546 €
= Epargne Brute ou Autofinancement Brut	4 506 020 €
- Remboursement du Capital des emprunts	- 220 000 €
- Autres dépenses	- 28 450 €
= Epargne Nette ou Autofinancement Net	4 257 570 €

2 Le financement des dépenses d'équipement

Comme vous pouvez l'observer, les 8 384 725 € de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	4 257 570 €	51%
Cessions	500 000 €	6%
Emprunt	2 500 000 €	30%
Dotations et fonds divers	1 127 155 €	13%
TOTAL	8 384 725€	100%

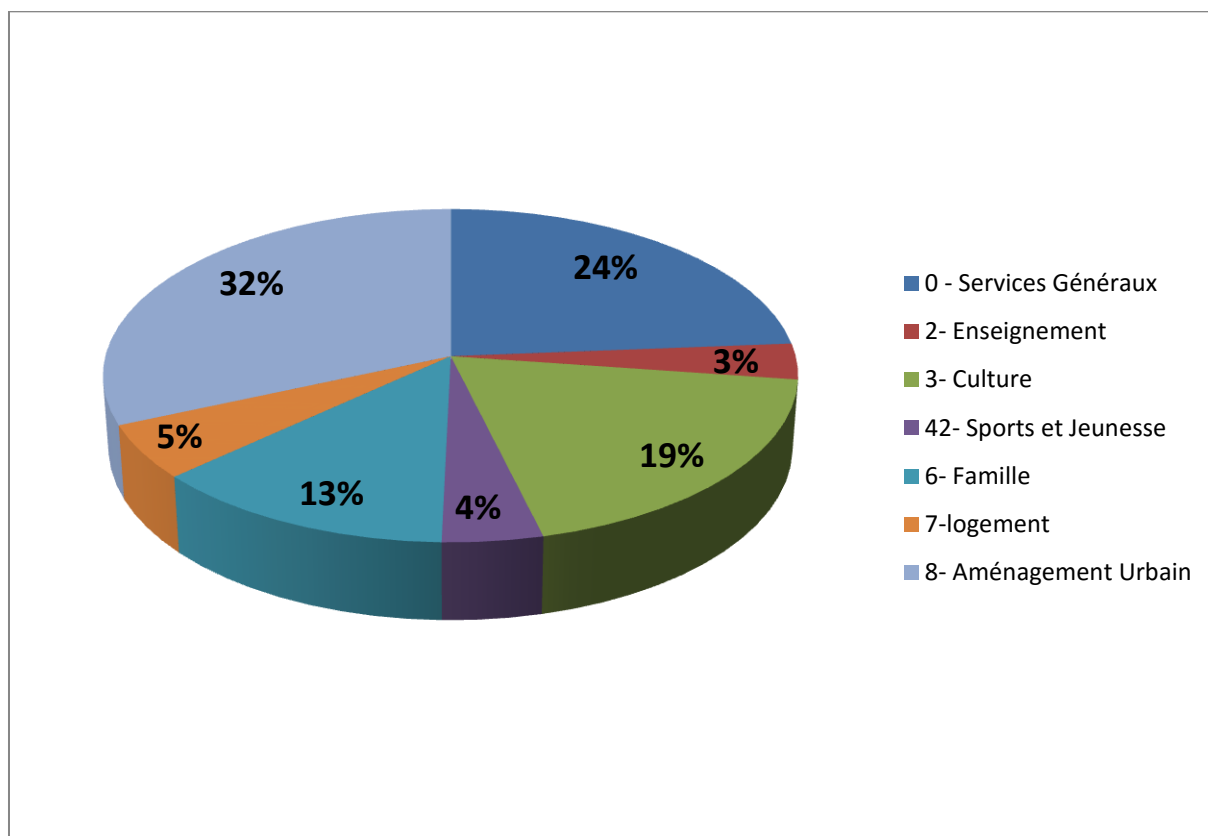
Ainsi 70 % de nos investissements sont couverts sans recourir à l'emprunt.



2.2 Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?

2017	Dépenses d'équipement	%
0 - Services Généraux	1 992 300€	24%
2- Enseignement	291 400€	3%
3- Culture	1 588 575€	19%
42- Sports et Jeunesse	351 500€	4%
6- Famille	1 074 250€	13%
7-logement	440 000€	5%
8- Aménagement Urbain	2 646 700€	32%
TOTAL	8 384 725€	100.0%

Nous constatons que le premier poste de dépenses d'équipement de 2017 est affecté à l'aménagement urbain pour 32%, vient ensuite les services généraux de la mairie pour 24 % (travaux PMR, l'entretien et la rénovation des bâtiments, l'isolation, les mises aux normes...).



3 LA DETTE

3.1 Etat de la dette bancaire au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017

Au 1^{er} janvier 2017, la dette de la Ville s'élève à 219 000 €.

- La dette/habitant Marcquois : 5 € (Moyenne de la Strate 1 101€)

Au 31 janvier 2017, la dette de la Ville s'élèvera à 0 €.

	Au 1 janvier 2017	Au 31 Décembre 2017
Encours Dette Globale	209 209.82	0
Durée Résiduelle Moyenne	3 mois, 14 jours	-
Durée de Vie Moyenne	4 mois	-

3.2 Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2017

Prêteurs	Libellé	Au 1er janvier 2017
CA	Crédit Agricole	104 300.64
SG	Société Générale	104 909.18
		209 209.82

3.3 Répartition mensuelle des échéances

Les remboursements de l'exercice 2017 sont estimés à 209 210€ en capital et 10 356€ en frais financiers, répartis comme suit :

Mois	Amortissement	Intérêts
Janvier	0	0
Février	104 300.64	5 110.63
Mars	0	0
Avril	0	0
Mai	0	0
Juin	0	0
Juillet	104 909.18	5 245.41
Août	0	0
Septembre	0	0
Octobre	0	0
Novembre	0	0
Décembre	0	0
	209 209.82	10 356.04

Des politiques, des services, des agents
pour servir quotidiennement les
Marcquois!

Rendre notre ville encore plus sûre

En 2017, la Ville continuera de renforcer son action en matière de prévention et de sécurité. Le budget 2017 prendra en compte les moyens nécessaires tant humains que matériels supplémentaires pour mettre en place une nouvelle organisation de surveillance de la Ville 7 nuits/7, afin de rendre plus efficace l'action de notre police.

Création de la Brigade de nuit: évolution des effectifs de la PM

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité publique durant les nuits, il a été constitué, au sein du service, une brigade de nuit composée de 5 agents.

Une restructuration des équipes et l'embauche d'un policier ont été nécessaires en 2016. Cette équipe surveille la ville 4 nuits par semaine, et de façon aléatoire de 23h à 8h. Elle a fait preuve de son efficacité car 25 personnes ont été interpellées pour vol ou tentative de vol, et des procès-verbaux ont été érigés pour tapage nocturne.

Afin d'assurer une efficacité permanente, il est prévu de développer une brigade de nuit opérationnelle 7 nuits/7 courant de l'année 2017, et de prévoir l'embauche de 5 personnes, soit 2 opérateurs vidéo et 3 policiers.

Evolution de l'outil de géo-localisation des faits de voie publique

L'outil de géo-localisation des faits de voie publique peut désormais faire la distinction entre les faits commis de jour comme de nuit. Cela permet à toutes les équipes d'organiser leurs patrouilles en fonction des délits observés.

Extension vidéo protection

La vidéo-protection est composée de 147 caméras installées sur la commune avec 73 zones surveillées 24h/24.

La zone des Belles Terres n'était pas couverte en vidéo-protection. Le projet d'extension de cette surveillance a démarré en 2016, ainsi que deux autres zones qui faisaient défaut, rue St-Christophe angle Abbé Lemire, et rue du Quesne prolongée.

Dispositif alerte commerçant

La création d'un dispositif d'alerte propose aux commerçants, et à moindre coût, d'être reliés au système de surveillance de la Police Municipale, permettant à cette dernière de réagir immédiatement, dès l'envoi d'un signal. L'avantage repose sur une géo-localisation et sur une capacité à mobiliser très rapidement les brigades proches du lieu du délit.

Interopérabilité

La mise en place d'une radiocommunication commune sur l'infrastructure nationale entre la Police Municipale et la Police Nationale va permettre de fluidifier la circulation de l'information, de permettre une réactivité adaptée à la situation de terrain, et de travailler dans des bonnes conditions de sécurité et de fiabilité.

Cette radiocommunication assure une transmission immédiate des informations opérationnelles, nécessaires au bon déroulement des missions exercées sur la voie publique.

L'achat d'un émetteur récepteur TPH 700 a été nécessaire.

Cette interopérabilité a pour but de renforcer la sécurité des équipes par un déclenchement des appels d'urgence lors des interventions.

Changement des émetteurs récepteurs du service

Les émetteurs récepteurs de la Police Municipale étant vétustes, le remplacement est prévu par une base fixe au CSU et de 22 postes mobiles, afin d'améliorer radiocommunication interne.

Poursuite et projet en cours 2017

Dans un contexte de menace terroriste persistante, la Ville reconduira l'essentiel des dispositifs post-attentats mis en œuvre en 2016 et s'attachera à poursuivre la sécurisation des équipements et événements municipaux. Des frais de gardiennage et heures supplémentaires ont par ailleurs permis de mieux sécuriser les événements.

Pour rendre encore plus efficace notre police, la ville projette l'achat d'un logiciel pouvant effectuer des relectures vidéo rapides et d'un logiciel de géolocalisation des radios police.

Construire une ville durable et continuer à développer un cadre de vie accueillant

Une Ville toujours plus durable

L'action ambitieuse de la Ville se poursuit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et adapter notre territoire aux effets du changement climatique.

En parallèle des actions d'ores et déjà mises en œuvre au titre de l'Agenda 21 Marcquois, la Ville développe en 2017 de nouvelles initiatives dans le cadre de sa politique de Développement Durable.

Parmi les plus significatives d'entre elles, il convient de citer la mise en place de 2 primes à destination des Marcquois :

- Une prime d'aide à l'installation de systèmes de régulation de chauffage, valable durant l'année 2017, dans la limite de 30 % du coût du matériel. Cette aide vient compléter les initiatives prises antérieurement en matière de lutte contre la précarité énergétique.
- Une autre prime, à compter du mois d'avril 2017, consistant en une aide à l'acquisition de vélo – y compris à assistance électrique – au profit des marcquois ainsi que des agents municipaux. Cette aide sera limitée à 25 % du prix d'achat TTC, avec un plafond de 150€ pour un vélo classique et 300 € pour un vélo à assistance électrique. Elle vient compléter l'aide accordée par la MEL selon les conditions identiques. Cette prime est conditionnée à la signature d'une charte par laquelle le bénéficiaire s'engage à privilégier l'usage du vélo dans ses déplacements quotidiens.

Par ailleurs, 2017 voit la Ville de Marcq-en-Barœul s'engager dans le défi « zéro déchet », en partenariat avec Roubaix et Tourcoing. Plus de 75 familles marcquoises se sont d'ores et déjà engagées dans ce dispositif. Elles bénéficieront d'ateliers thématiques visant à sensibiliser aux pratiques permettant de limiter la production de déchets ménagers.

La qualité des espaces publics et du cadre de vie

En partenariat avec la MEL, la Ville maintient son investissement orienté sur la qualité des espaces publics et, notamment, la reconstruction des voiries accompagnée de la mise en technique discrète des réseaux qui permet de fluidifier le trafic, d'améliorer la qualité de nos espaces publics et de renforcer les modes alternatifs, comme les deux-roues, tout en maintenant la sécurité.

Dans cet esprit :

- La rue de Hurtevent, en cours de finition, sera livrée courant du premier trimestre,

- Le chantier des Hautes-Loges, deuxième et dernière phase, sera achevé en fin d'année,
- Les travaux de la rue Lacascade débuteront dans le courant du premier trimestre.

Cet apaisement de la circulation participe à l'amélioration du cadre de vie et permet, progressivement, de rénover le parc de matériel de l'éclairage public plus performant et moins énergivore tout en s'insérant dans un caractère architectural correspondant à l'identité de la ville. Ces mesures sont renforcées par des projets spécifiques comme celui de l'avenue Foch en cours de réalisation pour une première tranche ou un autre relatif à la suppression des candélabres obsolètes.

Pour faciliter le commerce et l'accès aux habitations, la ville optimise les surfaces de stationnement et la création de parkings en collaboration avec la Métropole Européenne de Lille (ex : création de places de stationnement rue du Risban prévu en 2017).

L'espace public est souligné par des espaces verts important, représentant plus de 6.184 arbres répertoriés, qui sera renforcé en 2017 et souligné par le maintien, l'entretien et la création d'aires de jeux dans les squares et jardins publics.

La revalorisation écologique et paysagère de certains espaces naturels sera au cœur du projet avec la mise en place des jardins familiaux au Chemin Pierre Clément.

La propreté, une priorité pour la Ville, qui va renforcer ses actions avec le remplacement d'une balayeuse plus performante pour 2017. C'est aussi le maintien des agents de proximité qui assurent le nettoyage au quotidien dans chaque quartier de la Ville.

Patrimoine de la Ville : sa valorisation, ses évolutions, ses entretiens, ses accès à tous.

Conformément à ses engagements, la ville maintient son investissement programmé sur 9 ans, afin de garantir l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite et faciliter, de manière générale, l'accès aux bâtiments publics et y compris dans les cimetières. La ville va mettre aux normes plusieurs bâtiments pour un montant estimé à 274.000€ avec, notamment, la construction d'un ascenseur à l'école Peguy.

La ville accompagne et renforce la dynamique commerciale avec des aménagements spécifiques qui permettent de créer une synergie. En collaboration avec l'opération Projectim, la ville favorise la création d'un restaurant, rue Raymond Derain, en bord de Marque.

L'espace Saint-Joseph accompagnera cette initiative et sera réhabilité avec, notamment, la construction d'une orangerie qui accueillera, à terme, une salle d'exposition, un salon de thé et de nombreuses activités culturelles.

Les investissements seront aussi dirigés vers les seniors et les associations avec l'extension du foyer « Serges Charles » dans le quartier des Rouges-Barres parfaitement intégré dans le Parc Valmy. Cet établissement rénové sera livré en fin d'été.

Le pôle culturel et, plus particulièrement, la Médiathèque, sera modernisé pour optimiser les services et les prestations dédiés au public avec, notamment, la mise en place de la RFID.

Sur le plan des études, un concours d'architectes sera lancé en vue de la construction d'un cinéma comprenant 3 salles, une salle polyvalente et une salle de répétition.

Le programme d'économie d'énergie reste soutenu afin de minimiser l'impact carbone sur les consommations d'énergie incluant le renforcement de l'isolation des bâtiments et l'optimisation des chaufferies.

Une réflexion est en cours sur un partenariat avec la MEL qui permettrait d'utiliser les calories produites par des circuits de recyclage, via la combustion de déchets.

Développement du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture

On compte environ 650 artisans et commerçants sur la Ville. Ceux-ci contribuent au lien social, à la dynamisation et à la qualité de vie des quartiers. Il convient de les promouvoir, de les soutenir, de les préserver et d'attirer de nouvelles enseignes. Cette politique s'accompagne d'actions quotidiennes et d'actions ponctuelles.

Parmi les actions ponctuelles, des animations seront organisées au printemps et en hiver. En avril, « la chasse aux Z'oie », jeu de piste, amènera des visites dans les commerces. En décembre, un salon spécialement dédié aux artisans et aux commerçants sera programmé à l'hippodrome et permettra à une centaine d'enseignes de se faire connaître et de vendre sur place. Pendant la dernière quinzaine de l'année, des manèges gratuits autour des pôles du Bourg et du Pont, l'achat de chèques-cadeaux à dépenser dans les commerces de la Ville, compléteront la dynamique commerciale. Une campagne de communication mettant en valeur l'implication de la Ville sera lancée.

Dans le cadre de la défense de l'artisanat, des diagnostics sont proposés par la Chambre de Métiers. Ils permettent aux professionnels de bénéficier d'audits. Si le diagnostic de base de 8 h de conseil est gratuit pour l'entreprise grâce à une prise en charge du PRDA (Programme Régional de Développement de l'Artisanat financé par l'Union Européenne, la Région et la CMA), des diagnostics plus complets atteignent des sommes importantes et constituent un frein. La Ville proposera de participer aux côtés des organismes pour inciter les artisans à recourir à cet outil. Une somme de 3000€ est consacrée à cet effet et les conditions seront définies par délibération.

Le FISAC a permis à la Ville d'aider fortement ses commerçants dans le cadre des travaux d'amélioration et d'accessibilité PMR. Ce succès a créé une émulation. La Ville souhaite, donc, poursuivre le versement des aides directes. Une somme de 30 000 € est réservée à cet effet. Ceci permettra de continuer les démarches de soutien financier, notamment dans le cadre des obligations d'accessibilité des locaux, des travaux très lourds qui fragilisent l'équilibre financier des commerçants.

L'agriculture marcquoise est mise en valeur sur le territoire des Belles Terres inauguré en 2016. Des synergies sont créées entre les sociétés de sport ou associations sportives, les agriculteurs, les artisans d'art de Septentrion, le parc de la Ferme aux Oies, les habitants. Il convient de poursuivre ces efforts et d'ancrer les actions dans le temps. La mise en place d'une fête annuelle assortie d'une exposition, attireront toute la population marcquoise et des alentours. Enfin, il sera nécessaire de confier un audit du site global à des experts afin de repérer les atouts et les faiblesses. Le Village des Artisans d'Art de Septentrion connaît des difficultés et la douzaine d'artisans a besoin de trouver des solutions pour un développement harmonieux et durable. Les Belles Terres constituent une richesse environnementale qu'il convient de préserver pour le bien-être des habitants et des générations futures. Cette étude déterminera une stratégie et accentuera le bien-fondé des actions.

Enfin, la Ville soutient fortement l'unique Union Commerciale qui compte plus de 200 enseignes. « Enseignes de Marcq », fédératrice, apporte de la solidarité entre ses membres, accompagne la Ville

dans différentes initiatives. La Ville lui accorde une subvention annuelle pour qu'elle puisse continuer ses missions de développement.

Améliorer la vie des familles

Dans le champ des politiques éducatives, sociales, familiales, de l'enfance, et des jeunes, les engagements pris devant les Marcquois, se traduiront cette année encore de manière très concrète.

Une politique éducative ambitieuse confirmée

La ville continue de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marcquois.

Cette volonté se traduit par le partage du projet innovant de l'animation dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Cette année, les villes jumelées sont mises à l'honneur dans toutes les écoles. Cette découverte de nos voisins européens élargit l'horizon culturel des enfants tout en favorisant l'accès à la citoyenneté européenne.

Les actions du Conseil Municipal des Enfants offrent une implication directe des jeunes élus dans le domaine de la protection de l'environnement, le respect d'autrui, les problématiques de la cité.

Avec un patrimoine scolaire modernisé, la Ville renouvellera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui fixe à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves.

Ce programme se traduit par la mise en norme des bâtiments permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap.

Il est également le reflet des préoccupations en matière de sécurité. L'effort portera sur la volonté de sécuriser les espaces scolaires. Ainsi, les contrôles des accès s'effectueront par le biais de visiophones et d'ouvertures centralisées.

Enfin, le renouvellement des équipements permettra de continuer à garantir la même qualité de service dans les restaurants scolaires.

Dans la sphère de la petite enfance

La ville renouvellera la convention qui la lie à la crèche inter entreprise Maison Bleue Capucine par laquelle elle achète 11 berceaux qui sont tenus à la disposition des familles Marcquoises.

Dans le champ du handicap

La Ville poursuivra le développement de sa politique d'inclusion dans l'ensemble des structures municipales. Elle s'amplifiera en 2017 et nécessitera un accompagnement et une formation des personnels accueillant les enfants porteurs de handicap.

La réflexion actuellement menée sur la création d'un Équipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans le quartier du Buisson, portera également cette démarche.

Pour l'accompagnement des familles

La volonté est de continuer à renforcer un accueil de qualité pour les enfants et les familles, dans des établissements entretenus et rénovés, faire participer les parents à la vie de leurs enfants dans les structures, proposer des activités et ateliers parents-enfants dans et hors les murs, des conférences pour accompagner la fonction parentale, adapter la gestion de la liste de pré inscriptions aux nombreuses demandes, orienter, conseiller les familles, demeurent les cœurs de mission sans cesse renouvelés du service.

Le Contrat Enfance Jeunesse

2017 verra le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse liant la Ville la CAF se mettre en place. Notre objectif est de développer et d'adapter les services existants sur la Ville, au regard des nouveaux besoins de la population Marcquoise et ainsi optimiser les offres, la qualité de service avec un cofinancement optimal.

Service Jeunesse

Des événements seront portés par le service comme la Fête du Jeu, Dansez Marcq, le job-dating des animateurs et des baby-sitters, la rando cyclo jeunes et des familles en complément du fonctionnement des ALSH et Maison de Jeunes.

Dans le cadre de la labellisation de Marcq-en-Barœul Ville amie des Enfants par l'UNICEF, des animations seront mises en place afin de présenter et faire vivre les droits de l'enfant dans les accueils de loisirs.

La hausse significative des inscriptions en ALSH, depuis septembre 2016 et les demandes toujours plus nombreuses des familles inviteront à renouveler et diversifier l'offre d'accueil des jeunes de 3 à 12 ans et des adolescents.

2017 verra se mettre en place la bourse permis de conduire et BAFA qui permettra à 20 jeunes marcquois, sans conditions de revenus, de se voir financer en partie leur permis ou BAFA en échange de 50 heures de bénévolat réalisées dans une association marcquoise.

Séniors

Les services continueront à coordonner 6 foyers d'aînés animés quotidiennement, les deux TULIP qui aident aux déplacements de nos aînés, le conseil des séniors, le salon séniors actifs, deux banquets, 6 sorties escapades, des ateliers aux multiples thématiques, l'opération boîtes de chocolats ou places de cinéma tout en assurant un lien étroit avec le secteur associatif des aînés et les maisons de retraites.

Le développement des pratiques intergénérationnelles sera au cœur de nos missions. Les aînés du foyer Serge Charles, en travaux, poursuivront leurs activités au sein de la Maison de la Jeunesse du Buisson qui les accueillera quotidiennement.

Vie associative

Accompagner les associations de quartier au quotidien dans leurs démarches, dans leurs festivités, braderies et projets, mettre en place un marché de Noël associatif, la fête des allumeurs et l'ensemble des braderies de quartier, gérer les mises à disposition d'équipements municipaux seront autant de missions assurées par le service.

Toujours mieux accueillir et servir

Au cours de l'année 2017, la Ville assurera des nouvelles missions de proximité pour mieux accueillir et servir les administrés :

-Transfert des missions des Tribunaux vers les Services Etat Civil : changement de prénom, changement de nom, PACS.

-Projet de loi concernant l'organisation de Funérailles républicaines.

-Autorisation de sortie du territoire pour mineur remise en vigueur depuis le 15 janvier 2017.

-Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité à compter du 14 mars 2017 : la Ville devra faire face à l'accueil des habitants d'autres communes.

-Poursuivre le développement de l'Espace Citoyens Premium : Renforcer la gestion relation citoyen (GRC) de l'ensemble des services de la Ville. La GRC désigne l'ensemble des processus mis en œuvre dans une collectivité pour optimiser le traitement des demandes des citoyens vers les services de la mairie et la communication de la mairie vers les citoyens. Les enjeux de la GRC sont considérables, tant en termes de qualité du service rendu aux citoyens que de réduction des coûts de fonctionnement des services publics. Cette démarche de qualité est mise en exergue par l'accélération de la dématérialisation des flux et en automatisant un maximum de procédures. Comme par exemple, en proposant l'adhésion au prélèvement automatique pour la Régie de l'AMS, mettre de plus en plus de service en ligne (billetterie électronique) et de l'envoi des factures par courriel...

La politique de la ville

2017 marquera une nouvelle fois l'engagement de la Ville aux côtés des habitants du quartier de la Briqueterie sur les trois objectifs stratégiques définis par la Ville : l'emploi et le développement économique, la réussite éducative et la cohésion sociale.

La Ville s'inscrit dans le projet DEMOS pour permettre l'accès à la musique à des jeunes de 7 à 12 ans.

Egalement, au titre de la réussite éducative, le partenariat avec la Sauvegarde du Nord sera poursuivi.

Nos partenaires extérieurs

Le service à la personne du CCAS sera renforcé et modernisé, afin de conforter l'accompagnement des personnes dans le besoin.

La Ville interviendra financièrement pour soutenir les programmes d'investissement des Provinces du Nord et du foyer Paul Cordonnier.

L'adhésion de la Ville à la démarche « Ville Amie des Aînés » est une volonté forte de proposer une politique volontaire à destination des aînés.

Une Ville vivante et animée !

Des évènements tout au long de l'année

La Ville développe dans nos quartiers, à l'Hippodrome et à la Ferme aux Oies, une série d'évènements pour permettre à tous de découvrir des spectacles et des animations variées.

Qu'il s'agisse de Pont en Fête, du 13 juillet, de la Saint-Vincent d'Automne, du programme d'animations développé à la Ferme aux Oies, l'objectif est de s'adresser à tous, tout au long de l'année.

Les allumoirs se dérouleront à l'Hippodrome dans un contexte où la sécurité fait désormais partie de l'organisation de nos fêtes.

En 2017, l'opération Noël à Marcq sera reconduite dans toute la Ville. Elle permet de fédérer toutes les initiatives de la Ville en fin d'année.

Conforter le rayonnement culturel au bénéfice de tous !

En 2017, la Ville de Marcq-en-Barœul conforte son rayonnement culturel au bénéfice de tous et poursuit des objectifs qui lui tiennent à cœur :

➤ **Développer la qualité des services publics de proximité**

En s'emparant de la technologie RFID (gestion des prêts automatisée) la médiathèque réorganise ses espaces. Elle repense la qualité des services rendus au public, élargit ses horaires, intègre un accueil-billetterie et place l'information et le conseil au centre de ses activités.

Au-delà de ses missions traditionnelles, elle devient lieu de ressources pour tous les habitants en recherche d'informations sur la culture, l'animation et les loisirs.

Le projet d'un nouvel équipement culturel place Doumer répond à cette même ambition :

- La Ville maintient et développe l'activité de son cinéma, l'un des acteurs essentiels de sa politique culturelle, et le transforme pour le rendre conforme aux attentes des publics actuels.
- Elle offre un lieu de répétition adapté aux associations musicales et aux classes du Conservatoire.
- Elle reconstruit la salle Doumer, lieu emblématique de la vie associative marcquoise, en l'adaptant aux nouvelles normes (capacité de 350 places).

L'année 2017 permettra de désigner l'architecte de ce nouvel espace.

➤ **Mobiliser les outils et les acteurs culturels autour de projets transversaux**

Tout au long de l'année, des événements traduiront la volonté de se mobiliser autour de projets culturels associant artistes, compagnies, orchestres et acteurs locaux.

Citons à titre d'exemple :

- les ateliers à destination des jeunes marquois organisés en résonance avec un spectacle de contes (mars) ou autour du travail d'artistes plasticiennes (mars, mai)
- master class suivi d'un concert qui associera les classes du Conservatoire avec le guitariste Alvaro Pierrri (octobre)
- « La missa di gloria » de Puccini que coproduiront deux chorales régionales, un orchestre marquois, avec le soutien de musiciens professionnels de la région (octobre).

➤ **Favoriser toute action visant à développer la sensibilité et la curiosité des publics.**

En veillant à favoriser l'accès à la culture pour tous, la Ville propose une programmation diversifiée sous des formes artistiques variées allant du répertoire classique à des formes plus actuelles.

Depuis deux ans, elle a ouvert sa programmation au théâtre contemporain et hébergera en mars le Théâtre de l'Arc en Ciel pour « Dialogues des Carmélites », dans une adaptation d'un texte de Georges Bernanos. En octobre, c'est la compagnie Maskantête qui viendra interpréter « L'année de Richard » d'Angelica Liddell.

Chaque interprétation sera précédée et suivie de rencontres et/ou d'ateliers avec le public.

➤ **Enfin, l'année 2017 permettra de lancer le projet Saint-Joseph qui répondra à l'ensemble des objectifs culturels poursuivis par la Ville :**

- proximité et accessibilité d'un nouveau lieu public, ouvert à tous, proposant des activités culturelles et ludiques pour petits et grands et le confort d'un salon de thé,
- dans le jardin d'hiver, création d'un espace de détente et de loisirs dédié aux concerts de petites formes, aux scènes ouvertes. Il permettra de rassembler divers acteurs culturels pour des projets concertés, des thématiques qui feront se rencontrer artistes professionnels et amateurs qu'ils soient musiciens, conteurs, ou comédiens. Y seront également organisées des séances de jeu, encadrées par des animateurs.
- la galerie d'exposition permettra de découvrir des artistes confirmés, avec la possibilité de s'initier à des techniques artistiques (ateliers autour des arts visuels).

Développer les pratiques sportives

La Ville poursuivra une politique active visant à la promotion du sport sur notre territoire. Le sport pour tous, le sport/santé, le sport loisir/amateur et le sport handicap seront les objectifs poursuivis.

▪ La promotion du sport

Toujours soucieuse de développer les activités physiques et sportives sur son territoire, le programme sportif municipal sera maintenu, aussi bien dans l'enseignement de l'EPS pour les écoles élémentaires marcquoises, que dans la gestion des activités sportives municipales ou encore dans l'organisation d'événements.

De plus, la Ville continuera à accompagner les associations sportives marcquoises par un soutien sans faille, que ce soit au niveau de la mise à disposition des équipements et du personnel et de l'aide logistique apportée pour les manifestations sportives. Aussi, l'enveloppe globale des subventions restera équivalente aux années précédentes avec, comme priorité, le sport amateur.

Le programme d'investissement du patrimoine sportif sera poursuivi qu'il s'agisse de l'entretien régulier, de la mise aux normes accessibilité, ou de la modernisation des équipements.

▪ La sensibilisation à la santé

La Ville poursuivra sa démarche citoyenne d'équipement en défibrillateurs automatiques par l'achat de 3 défibrillateurs supplémentaires. Le total des défibrillateurs sur la ville se portera à 43 .

Les formations à l'usage des défibrillateurs seront poursuivies.

Relations internationales

La Ville souhaite mener une nouvelle politique internationale largement ouverte aux habitants. Elle s'appuie sur le socle des jumelages construit et consolidé depuis de nombreuses années, pour développer de nouvelles initiatives, tournées notamment vers les jeunes générations car le sentiment d'appartenance aux valeurs européennes doit s'ancrer dès le plus jeune âge.

La réalisation d'un film qui retrace la vie quotidienne d'un écolier fait office d'une «carte postale visuelle ». Ce document, envoyé aux villes jumelées, sert de liaison, de présentation et a pour ambition de créer une action et une réaction réciproques.

D'autres initiatives sont prévues au cours de l'année : communication à travers des reportages sur des us et coutumes des villes jumelées par le biais d'Images de Marcq et du site de la Ville, rapprochement intergénérationnel, lancement de stages dans les villes jumelées au profit des lycéens sur la base d'un cahier des charges et d'un concours avec la détermination d'une bourse, courant septembre 2017. Des recherches de financement européen seront effectuées.

Par ailleurs, quatre associations de jumelage qui diffusent des cours de langue et proposent des animations tout au long de l'année bénéficient de subventions après une discussion sur les objectifs de l'année. La Ville tient à valoriser un avantage indirect conséquent : la mise à disposition de salles de cours au Pôle de langues. Chaque semaine, plus de 500 adhérents, de toutes générations profitent d'un enseignement en langue anglaise, allemande, espagnole, italienne, néerlandaise et arabe. Cette aide permet de démocratiser l'apprentissage d'une langue étrangère.

La Ville soutient également les échanges scolaires en Allemagne (Gladbeck) et en Angleterre (Ealing). Ils ancrent le sentiment d'appartenance à l'Europe. Une soixantaine de jeunes du Collège de Rouges Barres et du collège du Lazaro y participe. Cette initiative rend les échanges vivants et durables.

Rendre l'Europe familière et proche constitue le challenge de 2017 et des années à venir et ceci concerne toutes les générations, à travers des actions simples, compréhensibles, ludiques et les moins onéreuses possibles.